

lieu 1 Tél. 24 15 51
LAUSANNE

TS EN TOUS GENRES
AGE A LA MACHINE
NCIENS. PARQUETS

clusif pour la Suisse du parquet
LITOLIT

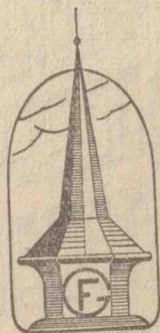
G. & M.
OSSIÉRIER
ARBRES
VEVEY

★
vêtement en marbre
facade et de l'escalier

★
ison renommée pour
tion des grands travaux
de marbrerie

gnation et le cirage des parquets
exécutés par

P. ADR. S. A. BULGOMME, PRÉ-DU-MARCHÉ 48 - LAUSANNE



Tél. 24 79 81

UNE MAISON DE CONFIANCE

Georges Fasel

FERBLANTERIE-COUVERTURE

Avenue d'Echallens 104

LE FINANCEMENT

A qui appartient cet immeuble ?
Le propriétaire inscrit au Registre Foncier est la S. I. Romande, une société aussi anonyme qu'inconnue. Cependant, celui qui prendra la peine de consulter le registre du commerce découvrira le véritable propriétaire derrière cette société anonyme : il s'agit de la PAX, Société suisse d'assurance sur la vie, dont le siège est à Bâle. Cet immeuble appartient donc à la PAX.

L'explication est-elle satisfaisante ? Guère.
Comment, la PAX, société coopérative, sans capitaux propres, peut-elle construire un tel édifice ? Tout le monde dira : « Avec l'argent de ses assurés ! » L'opinion publique, souvent fort judicieuse, correspond exactement à la situation. En effet, la PAX encaisse continuellement des montants importants sous forme de primes d'assurance. En revanche, elle aura à déboursier les capitaux correspondants au moment de l'échéance des polices. Si la PAX se contentait de mettre les primes en lieu sûr pour les retrouver plus tard, une partie essentielle de son encaissement manquerait, soit le volume important des revenus de capitaux placés, atteignant en 1950 le montant de 5 700 000 francs, ce qui correspond au tiers du total des primes encaissées. En sa qualité

de mutuelle pure, la PAX distribue intégralement ses bénéfices aux assurés. Ce sont donc les assurés qui profitent des intérêts réalisés. Et — comme ce sont les primes des assurés qui sont mises en réserve par des placements — cet immeuble appartient en fin de compte à l'ensemble des assurés de la PAX.

Le placement est bon. La situation, la construction bien comprise, la qualité des matériaux employés, tout contribue à amoindrir les frais d'entretien et à garantir un revenu intéressant et stable. Grâce aux opérations de ce genre, l'administration de la PAX vient de prendre une décision importante à l'occasion du 75^e anniversaire de la société : les parts d'excédent distribuées aux assurés seront sérieusement augmentées.

Ainsi, chacun des assurés de la PAX peut se prévaloir d'avoir contribué à la construction de cet édifice au centre de Lausanne. Chacun en retirera aussi le bénéfice correspondant.

R. STOLL.



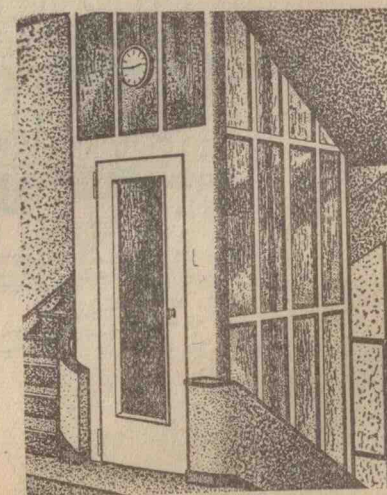
LEDERMANN

ont été
exécutées par la Maison

ED. MILLIQUET S.A.

Rue Centrale 23, Lausanne

Tél. 22 38 75



**ASCENSEURS & MOTEURS
SCHINDLER**

Sûrs

Précis

Silencieux

Economiques

ASCENSEURS et MOTEURS <SCHINDLER>

HAUBRUGE & Cie

J.-J. Cart 8